

**GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS VERT**

**ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS
DE L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE
31 MARS 2009**

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS VERT
RÉSULTATS (non vérifié)
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
PRODUITS		
Redevance à l'élimination des matières résiduelles	66 631 457 \$	64 458 220 \$
Redevance annuelle au Fonds vert	203 220 783	100 376 068
Autorisations environnementales	3 209 861	-
Contributions du gouvernement du Canada	73 766 392	50 877 874
Participations gouvernementales fédérales (note 3)	576 562	606 173
Amendes	834 569	937 967
Intérêts et revenus de placements	6 138 763	1 263 853
Autres revenus	740 310	185 833
	<u>355 118 697</u>	<u>218 705 988</u>
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	14 265 417	9 721 888
Location d'espaces et de biens	318 870	368 662
Télécommunication et publicité	97 105	7 811
Services professionnels	889 695	381 874
Services auxiliaires	2 974 331	301 111
Fournitures	1 043 658	833 272
Frais de déplacement	578 747	263 414
Créances douteuses	16 850	-
Amortissement des immobilisations	216 666	110 374
Dépenses de transfert	122 577 249	116 989 609
	<u>142 978 588</u>	<u>128 978 015</u>
BÉNÉFICE NET	<u><u>212 140 109 \$</u></u>	<u><u>89 727 973 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS VERT
EXCÉDENT (non vérifié)
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
EXCÉDENT AU DÉBUT	92 070 821 \$	2 342 848 \$
Bénéfice net	212 140 109	89 727 973
EXCÉDENT À LA FIN	<u>304 210 930 \$</u>	<u>92 070 821 \$</u>

Ventilation de l'excédent:

Général	4 139 621 \$	2 212 338 \$
Matières résiduelles	1 836 000	1 836 000
Changements climatiques	296 535 860	87 722 483
Milieus humides	300 000	300 000
Autorisations environnementales	1 399 449	-
	<u>304 210 930 \$</u>	<u>92 070 821 \$</u>

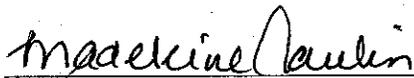
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS VERT
BILAN (non vérifié)
au 31 mars 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	305 401 \$	38 576 905 \$
Placements temporaires (note 4)	357 785 584	107 661 832
Débiteurs (note 5)	333 360 870	129 048 355
	<u>691 451 855</u>	<u>275 287 092</u>
AVANCE , portant intérêt au taux de 5%, encaissable par versements mensuels de 922 \$, incluant capital et intérêts, échéant en janvier 2019, garanti par hypothèque	101 213	98 300
PLACEMENTS DE LA COMPENSATION POUR LES BARRAGES FÉDÉRAUX (note 7)	46 207 222	45 546 936
IMMOBILISATIONS (note 6)	4 203 417	2 337 531
	<u>741 963 707 \$</u>	<u>323 269 859 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	6 534 912 \$	226 670 \$
Subventions à payer	54 483 382	83 794 145
Revenu reporté relatif à la redevance annuelle au Fonds vert	100 000 000	100 000 000
Revenu reporté relatif à la contribution du gouvernement fédéral	228 012 858	-
	<u>389 031 152</u>	<u>184 020 815</u>
PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES FÉDÉRALES REPORTÉES		
Afférente à la compensation financière provenant du transfert des barrages fédéraux (note 7)	46 207 222	45 546 936
Afférente aux immobilisations corporelles (note 8)	2 514 403	1 631 287
	<u>48 721 625</u>	<u>47 178 223</u>
EXCÉDENT	304 210 930	92 070 821
	<u>741 963 707 \$</u>	<u>323 269 859 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Sous-ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS VERT
NOTES COMPLÉMENTAIRES (non vérifié)
au 31 mars 2009

1- CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds vert, constitué en vertu de la *Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* (L.R.Q., chapitre M-30.001), est administré par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ce fonds est affecté au financement de mesures ou de programmes que la ministre peut réaliser dans le cadre de ses fonctions.

Le mode de gestion, d'opération et de financement du Fonds vert, prévu dans sa loi constitutive, précise notamment que les revenus provenant du placement des sommes constituant le Fonds font partie du Fonds.

2- CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que le Fonds vert ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Par ailleurs, l'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles à la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Constatation des produits

Redevances

Les revenus provenant de la redevance à l'élimination des matières résiduelles et de la redevance annuelle au Fonds vert sont comptabilisés sur base d'exercice.

Participations gouvernementales fédérales

Le Fonds vert applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. La subvention, et les produits financiers connexes grevés d'une affectation d'origine externe aux charges d'exercices futurs, sont constatés à titre de produits au cours des exercices où les charges correspondantes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS VERT
NOTES COMPLÉMENTAIRES (non vérifié)
au 31 mars 2009

Immobilisations

Une valeur basée sur le coût d'origine du donateur a été attribuée aux immobilisations acquises par donation. Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative et selon les taux suivants :

Aménagement- Installations durables	10 %
Barrages	2 ½ %
Bâtiment d'exploitation	5 %
Matériel et équipement	
Équipement spécialisé	10 %
Équipement informatique et bureautique	33 ⅓ %
Embarcations et équipements connexes	5 %
Véhicules légers	20 %
Développement informatique	20 %

Les immobilisations en voie de réalisation seront amorties à partir du moment où elles seront mises en exploitation, selon les règles décrites précédemment. Par ailleurs, les immobilisations sont révisées pour dépréciation lorsqu'il y a des indications que leurs valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Placements à long terme

Les obligations sont comptabilisées au coût. Les escomptes et les primes sur les obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante de chaque titre. L'amortissement des escomptes et des primes de même que les honoraires de gestion sont capitalisés contre la valeur des placements.

Participations gouvernementales fédérales reportées

La contrepartie de la valeur attribuée aux biens acquis par donation et la compensation financière reçue lors de l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisées comme participations gouvernementales reportées et sont virées aux résultats selon les mêmes méthodes et taux d'amortissement que les immobilisations en cause.

Programmes de subvention

Les subventions sont comptabilisées dans l'année financière au cours de laquelle elles sont dûment autorisées et lorsque les conditions d'admissibilité sont remplies par les bénéficiaires.

3- PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES FÉDÉRALES

Virement de participations gouvernementales reportées

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Afférentes à la compensation financière provenant du transfert des barrages fédéraux (note 7)	458 631 \$	504 958 \$
Afférentes aux immobilisations corporelles		
Acquises par donation (note 8)	98 885	98 886
Acquises grâce à la compensation fédérale (note 8)	19 046	2 329
	<u>576 562 \$</u>	<u>606 173 \$</u>

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS VERT
NOTES COMPLÉMENTAIRES (non vérifié)
au 31 mars 2009

4- PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires, comptabilisés au coût, représentent des certificats de dépôts, des billets à escompte et des acceptations bancaires échéant à moins d'un an. Les taux de rendement varient de 0,50 % à 1,62 %.

5- DÉBITEURS

	2009	2008
Avance au Fonds consolidé du revenu	20 169 621 \$	4 972 291 \$
Redevance à l'élimination des matières résiduelles	12 560 850	12 237 000
Redevance annuelle au Fonds vert	100 753 533	110 848 920
Autorisations environnementales	(253 732)	-
Gouvernement du Canada	199 911 336	713 141
Amendes	207 099	240 080
Autres	29 013	36 923
Provision pour créances douteuses	(16 850)	-
	333 360 870 \$	129 048 355 \$

6- IMMOBILISATIONS

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Aménagement				
Installations durables	52 964 \$	3 003 \$	49 961 \$	-
Barrages	1 582 160	197 771	1 384 389	1 485 338
Matériel et équipement				
Équipement spécialisé	1 492 131	96 594	1 395 537	676 764
Équipement informatique et bureautique	69 366	26 188	43 178	41 290
Embarcations et équipements connexes	8 868	271	8 597	2 969
Véhiculés légers	42 993	4 709	38 284	13 138
	3 248 482	328 536	2 919 946	2 219 499
Plus				
Bâtiment en cours	468 204	-	468 204	-
Barrages en cours	219 698	-	219 698	-
Matériel et équipement en cours	41 884	-	41 884	-
Développement informatique en cours	553 685	-	553 685	118 032
	4 531 953 \$	328 536 \$	4 203 417 \$	2 337 531 \$

Bien que la valeur nette de certaines immobilisations soit minime, leur valeur de remplacement peut être importante.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS VERT
NOTES COMPLÉMENTAIRES (non vérifié)
au 31 mars 2009

7- PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE FÉDÉRALE REPORTÉE
AFFÉRENTE À LA COMPENSATION FINANCIÈRE
PROVENANT DU TRANSFERT DES BARRAGES FÉDÉRAUX

En vertu d'une entente signée le 19 mars 2007, le gouvernement du Québec a reçu du gouvernement du Canada deux barrages d'une valeur de 1 582 160 \$. Un troisième barrage sera transféré au gouvernement du Québec dès que sa réfection aura été complétée par le gouvernement du Canada. Une compensation financière de 44 120 000 \$ est associée à ce transfert. Selon cette entente, le gouvernement du Québec doit utiliser cette somme forfaitaire, ainsi que les fruits de son investissement, exclusivement pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des trois barrages.

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Solde au début	45 546 936 \$	44 162 307 \$
Intérêts gagnés	32	169 227
Amortissement des escomptes et des primes sur placements	2 124 932	1 882 066
Frais de garde	(5 000)	(11 364)
	<u>47 666 900</u>	<u>46 202 236</u>
Virement aux résultats d'un montant équivalent aux dépenses nettes des barrages fédéraux	(458 631)	(504 958)
Virement à la participation gouvernementale fédérale reportée afférente aux immobilisations corporelles	(1 001 047)	(150 342)
	<u>46 207 222 \$</u>	<u>45 546 936 \$</u>

Placements de la compensation pour les barrages fédéraux, constitués de :

Encaisse	498 \$	1 272 \$
Dû au Fonds consolidé du revenu	(423 744)	(309 716)
Placements	46 630 468	45 855 380
	<u>46 207 222 \$</u>	<u>45 546 936 \$</u>

Les placements ont un taux de rendement compris entre 0,50 % et 4,98 %. Les échéances vont de avril 2009 à avril 2026.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS VERT
NOTES COMPLÉMENTAIRES (non vérifié)
au 31 mars 2009

**8- PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE FÉDÉRALE REPORTÉE
AFFÉRENTE AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Immobilisations acquises par donation		
Barrages reçus du gouvernement du Canada		
Solde au début	1 483 274 \$	1 582 160 \$
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations acquises par donation	(98 885)	(98 886)
Solde à la fin	<u>1 384 389</u>	<u>1 483 274</u>
Immobilisations acquises grâce à la compensation fédérale (note 7)		
Solde au début	148 013	-
Acquisition d'immobilisations	1 001 047	150 342
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations acquises grâce à la compensation fédérale	(19 046)	(2 329)
Solde à la fin	<u>1 130 014</u>	<u>148 013</u>
Grand total	<u><u>2 514 403 \$</u></u>	<u><u>1 631 287 \$</u></u>

9- ENGAGEMENTS

Le Fonds vert s'est engagé à verser des subventions en vertu de divers programmes. Le montant des engagements au 31 mars 2009 se répartit comme suit:

2010	78 816 675 \$
2011	91 045 741
2012	99 436 167
2013	6 937 581
2014	3 832 471
	<u><u>280 068 635 \$</u></u>

10- OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds vert est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises relevant directement ou indirectement du gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds vert n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées de manière distincte dans les états financiers.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS VERT
NOTES COMPLÉMENTAIRES (non vérifié)
au 31 mars 2009

11- INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

12- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2007-2008 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2008-2009.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS VERT
NOTES COMPLÉMENTAIRES (non vérifié)
au 31 mars 2009

13- RÉSULTATS PAR ACTIVITÉS

	2009					2008	
	Général	Matières résiduelles	Changements climatiques	Autorisations environnementales	Barrages	Total	Total
PRODUITS							
Redevance à l'élimination des matières résiduelles	- \$	66 631 457 \$	- \$	- \$	- \$	66 631 457 \$	64 458 220 \$
Redevance annuelle au Fonds vert	-	-	203 220 783	-	-	203 220 783	100 376 068
Autorisations environnementales	-	-	-	3 209 861	-	3 209 861	-
Contributions du gouvernement du Canada	1 890 288	-	71 876 104	-	-	73 766 392	50 877 874
Participations gouvernementales fédérales (note 3)	-	-	-	-	576 562	576 562	606 173
Amendes	834 569	-	-	-	-	834 569	937 967
Intérêts et revenus de placements	546 169	-	5 592 594	-	-	6 138 763	1 263 853
Autres revenus	740 310	-	-	-	-	740 310	185 833
	4 011 336	66 631 457	280 689 481	3 209 861	576 562	355 118 697	218 705 988
CHARGES							
Traitements et avantages sociaux	944 713	9 094 064	2 165 685	1 795 899	265 056	14 265 417	9 721 888
Location d'espaces et de biens	11 696	266 052	5 503	-	35 619	318 870	368 662
Télécommunication et publicité	12 447	-	84 658	-	-	97 105	7 811
Services professionnels	11 160	28 300	850 235	-	-	889 695	381 874
Services auxiliaires	393 383	-	2 499 124	-	81 824	2 974 331	301 111
Fournitures	155 529	470 108	371 270	-	46 751	1 043 658	833 272
Frais de déplacement	97 290	136 195	316 035	-	29 227	578 747	263 414
Créances douteuses	16 850	-	-	-	-	16 850	-
Amortissement des immobilisations	5 985	-	92 596	-	118 085	216 666	110 374
Dépenses de transfert	435 000	56 636 738	65 490 998	14 513	-	122 577 249	116 989 609
	2 084 053	66 631 457	71 876 104	1 810 412	576 562	142 978 588	128 978 015
BÉNÉFICE NET	1 927 283 \$	- \$	208 813 377 \$	1 399 449 \$	- \$	212 140 109 \$	89 727 973 \$